COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260630-202673-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le trente juin deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 15

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX.

Absents excusés : Madame Cécile DEFONTAINE et Messieurs Gael LONGUET, Lucas CHEVALIER, Antoine DEMORTIER

Pouvoir : de Madame Cécile DEFONTAINE à Madame Marie-Annick DUBOIS, de Monsieur Gael LONGUET à Madame Laurence THETIOT, de Monsieur Lucas CHEVALIER à Monsieur Erwan GICQUEL, de Monsieur Antoine DUMORTIER à Monsieur Yann PION

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-73 – Contrat de prestation de services avec la SARL BAUCHE Nicolas

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur un projet de contrat de prestations de services avec la SARL BAUCHE Nicolas.

Cette entreprise intervient à la demande de la Mairie notamment sur le nettoyage des fossés et des bordures de chemins mais également sur des actions plus ponctuelles telles que la pose et la dépose des illuminations de Noël, location de matériels, …

Il donne lecture du projet de contrat et demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve la convention dans sa totalité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,
Monique RIAUD